

## 5NUDI-FO Syndicat du Val-de-Marne

## Alerte: Remise en cause et annualisation des décharges hebdomadaires des directeurs du Val-de-Marne

Le SNUDI-FO 94 vient d'apprendre que des étudiants contractuels seraient placés sur les décharges des directeurs du département qui seraient transformés d'office en « formateurs tuteurs ». Le projet de loi Rilhac qui se traduit dans les faits (entre autres) par un nouvel alourdissement des tâches des directeurs s'appliquerait avant même d'être adopté!

« Mesdames, Messieurs les directeurs, dans le cadre de l'affectation des M2 en complément de décharge de directeurs, pourriez-vous m'indiquer si vous conservez le même niveau de classe que l'année dernière ? »

Ce mail, envoyé aux directeurs d'école d'une circonscription, annonce la mise en œuvre, à la rentrée prochaine, de la réforme de la formation initiale caractérisée par la contractualisation et la mise en responsabilité de classe des futurs M2 (<u>lire le communiqué du SNUDI-FO 94</u>). Ainsi, les responsables de la DSDEN prévoient la mise à disposition de postes berceaux pour les étudiants contractuels, imputant d'autant les postes budgétés au mouvement départemental des titulaires !

## Les directeurs tuteurs des étudiants contractuels

Ces directeurs sommés, dans les faits, de devenir les « tuteurs » de ces étudiants, auraient ainsi la charge de les gérer, de leur apporter l'accompagnement nécessaire à la gestion des élèves et des parents, la mise en place des apprentissages, ... Préfigurant la loi Rilhac, dont le SNUDI-FO demande l'abandon du projet, les directeurs deviendraient donc responsables de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires, des néotitulaires et des étudiants contractuels dans leur école!

## Des décharges de direction annualisées ?

Il est important de préciser qu'en fonction des modalités d'organisation de leur service, certains M2 seront astreints à un plein service hebdomadaire d'enseignement durant une période de l'année (organisation massée), d'autres auront entre 6 et 12 heures de service par semaine (organisation filée). Clairement, au mépris des textes réglementaires (circulaire du 2 avril 2021), les directeurs pourraient ainsi voir disparaître leur décharge hebdomadaire qui serait annualisée puisqu'elle dépendrait de l'emploi du temps du contractuel M2.

Alors que l'allègement des tâches est une préoccupation centrale des directeurs d'école, voici les moins déchargés d'entre eux contraints de supporter une charge de travail supplémentaire en étant « piégés » puisqu'ils partageraient leur classe avec le M2.

Voilà la réalité brutale de la loi Rilhac que les responsables de la DSDEN voudraient imposer de manière anticipée! A peine un an et demi après le suicide de Christine Renon, après près de deux années scolaires chaotiques de gestion du COVID, combien de collègues vont craquer?

Inacceptable : le SNUDI-FO 94 refuse l'annualisation des décharges de direction et exige le respect des décharges hebdomadaires réglementaires qui doivent toutes être pourvues par des enseignants titulaires !